
Type de réunion
Réunion de collègue public

05 « Quel socle commun de connaissances, de compétences, de règles de comportement, les élèves doivent- ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire »

Le débat s'est engagé sur une interrogation :

Qu'est- ce que les savoirs, la connaissance ?

Plutôt que sur la connaissance , le débat s'est centré sur les savoirs fondamentaux

Il y accord entre parents d'élèves et professeurs sur un point qui reviendra souvent dans la discussion: la maîtrise des fondamentaux - savoir, lire écrire, avoir les bases en calcul semble être le socle de base, sans lequel il n'y a pas d'accès possible à d'autres acquisitions touchant aux connaissances .

◆ Consensus parents d'élèves professeurs sur le fait qu'un élève entrant en 6 ème sans cette maîtrise a des lacunes difficilement rattrapables.

Certains (parents d'élèves et professeurs) estiment même qu'un enfant qui n'a pas acquis ces bases ne devrait pas être envoyé au collège

Un parent d'élèves travailleur social, auprès de Rmistes dit que son public comprend précisément ces personnes qui n'ont pas assimilé les bases, d'où l'extrême importance de l'acquisition de ces fondamentaux.

◆ Induite par le point précédent la question de l'évaluation des élèves dans le primaire

Elle est primordiale pour éviter que l'on ait des élèves dans l'incapacité d'accéder à la connaissance telle qu'elle est structurée au collège.

Idée récurrente dans le débat :

Telle qu'elle est actuellement, l' évaluation dans le primaire paraît insuffisante : le repérage des élèves en difficulté doit se faire très tôt, ce au moyen d'évaluation mieux ciblées : il faut évaluer plus régulièrement les acquis de base et ce dès le primaire.

Les remédiations et remises à niveau doivent être mises en place dans le primaire, car ensuite, selon les professeurs, c'est trop tard

◆ Débat sur les apprentissages et les pratiques pédagogiques s'y rattachant :

Les IDD sont largement évoqués comme mode d'apprentissage différent et bénéfique, en précisant toutefois que les IDD ne permettent pas d'acquérir les savoirs fondamentaux.

Les IDD sont appréciés par une majorité de participants, parents et professeurs.

Les parents partisans y voient une autre façon d'apprendre, les professeurs un moyen de mettre en œuvre, pour certains au moins, l'interdisciplinarité et au niveau des élèves, d'acquérir des méthodes de travail.

Egalement, les IDD permettent de passer, pour les élèves en difficulté, par un phénomène de simplification, de traduction qui aident à la compréhension.

Cependant quelques avis diffèrent chez les parents et les professeurs :

Pour les parents, certains élèves paraissent démunis et « écrasés » par le travail de recherche en général Certains professeurs déplorent le fait que le temps accordé aux IDD le soit au détriment de l'enseignement classique de leur matière (français , maths).

◆ La question des programmes est abordée

Un clivage (du côté des parents et des professeurs) apparaît à ce niveau entre les partisans de programmes plus allégés

Ex. : il faut moins « entrer dans les détails »/ « tout doit être remis à plat » pour aborder autrement les apprentissages.

et ceux favorables au maintien de ceux-ci en l'état, pour préserver une nécessaire culture générale.

◆ Débat autour du rôle de l'enseignant : transmet-on des savoirs ou des savoir-faire ?

Avis partagés sur cette question :

Certains professeurs se voient plutôt comme transmettant des savoir-faire, des compétences. Ces derniers estiment qu'il faut s'adapter à la société actuelle et que le professeur n'est plus désormais le seul transmetteur du savoir. A ce titre, il faut changer d'état d'esprit : cela implique de transformer ses méthodes de travail (les IDD sont une des pistes possibles) .

Cette transformation va de pair avec une « remise à plat des programmes scolaires » de la part de l'institution.

D'autres parents et professeurs expriment un avis plus réservé sur cette question.

Il y a consensus sur le fait que l'enseignement ne peut se résumer au mode des IDD, un panachage des deux modes est nécessaire.

S'agissant de la culture technologique- la maîtrise des nouvelles technologies- celle-ci fait maintenant partie des savoirs fondamentaux et pas seulement des savoir-faire.

La nécessité d'une meilleure maîtrise des langues étrangères est soulignée avec insistance.

Sur les règles de comportement :

Le respect est à la base de celle-ci – respect compris dans les 2 sens. Elèves- professeurs, mais aussi professeurs - élèves.

Le règlement intérieur de l'établissement est une référence en matière de comportement. Il doit être investi par tous les membres de la communauté éducative et servir de base commune dans l'Etablissement pour sanctionner les comportements déviants. Il est noté que tout adulte dans l'établissement doit se sentir concerné et intervenir pour remédier à ces comportements.

Sur la violence, on remarque que la violence verbale, fréquente, est elle aussi à combattre et pas seulement la violence gestuelle.

La politesse fait partie des priorités dans ces règles de comportement

Rôle du professeur dans l'éducation :

Parents et professeurs s'entendent sur le fait que les professeurs assurent la continuité de l'éducation des parents.

Cependant : qui doit faire l'éducation de ceux qui ne sont pas éduqués ?

Certains parents évoquent l'intervention en renforcement de l'équipe pédagogique de personnes extérieures pour apporter une aide sur ce plan. Les modalités et le profil des personnes ne sont pas définies. Pas d'accord réel sur ce point.

08 « Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves »

Le travail des élèves : à la maison et en classe

Certains parents et professeurs pensent que les élèves de collège ont des difficultés à faire leurs devoirs à la maison du fait qu'il y a peu de charge de travail à la maison dans le primaire.

Selon les parents, les élèves n'ont pas assez de devoirs en primaire et la transition est très brutale à ce niveau, avec le collège.

Sur l'aide apportée aux devoirs :

Tous les parents présents disent aider leurs enfants et pour certains c'est un « choix de vie ».

L'apport d'aide est variable selon que l'enfant a des difficultés ou non.

Les structures d'aide au collège concernant les devoirs sont évoquées :

Discussion sur l'ouverture des locaux après les heures de classe pour des heures d'étude.

Pas de consensus sur ce point, car par ailleurs on évoque les longues journées des collégiens, qui le sont d'autant plus qu'il y a un trajet plus ou moins long en bus en fin de journée.

Les ressources du CDI sont peu citées concernant l'aide aux élèves.

Cependant certains parents déplorent le fait que les emplois du temps chargés ne permettent pas aux élèves de se rendre au CDI aussi souvent qu'ils le souhaiteraient.

On reconnaît aussi que les locaux du CDI – parfois mobilisés, de façon légitime, par les IDD- ne sont pas extensibles et qu'il n'y a pas pléthore de postes de documentalistes.

Les cours

Débat, comme dans le sujet 05, entre tenants d'une pédagogie de type « cours magistraux » et ceux partisans de remettre à plat les programmes (professeurs), de travailler de manière plus « ludique », par exemple à partir de projets. Toutefois, ce qui prévaut dans l'ensemble, c'est une cohabitation des deux modes.

Débat sur le fait de se mettre ou non à « la portée des élèves » : certains refusent ce qu'ils appellent un « nivellement par le bas » et insistent sur la nécessité de l'effort à fournir dans tout apprentissage. On remarque que l'accès au lycée est souvent difficile pour certains élèves du fait d'un manque d'entraînement à l'effort

La motivation, l'intérêt des élèves

On évoque un travers commun à de nombreux élèves : le manque de valorisation de la notion d'effort : on veut arriver à la solution très vite ; l'esprit est au « zapping ».

Certains en voient l'origine dans les nombreuses sollicitations auxquelles sont soumis les élèves.

Certains parmi les professeurs et les parents émettent l'idée d'un temps laissé aux élèves pour « faire le vide », pour « laisser place à l'imaginaire »

Sur la notation :

Certains parents se montrent favorables à un autre mode d'évaluation que la note qui est parfois, selon certains, très dévalorisante et ne développe pas de ce fait le goût pour la matière.

Idée émise par certains parents qu'il n'y a pas assez de « gratification »

Sur le redoublement :

Certains (parents et professeurs) se montrent favorables au redoublement dans certains cas, à condition que celui-ci ne soit pas pris comme une sanction. L'échec dit-on fait partie de la vie, l'important est que les élèves en comprennent les raisons.

Certains parents font valoir l'idée de la nécessité de passerelles au long de la scolarité.

18 « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ? »

1/ Personnels non enseignants → fonctionnaires territoriaux

Décentralisation : priorité avec les élus « payeurs » donc plus de facilité dans la gestion des locaux et équipements.

Y a t'il une garantie : garderons-nous le même nombre d'agents dans le collège ?

→ Il faut une rémunération identique pour les agents de l'Etat et les agents territoriaux = décentralisation

→ Décentralisation : optimiser au maximum les moyens mais inégalités depuis 1986 dans les moyens donnés par Académie.

→ Faire en sorte que, en cas de mutation des TOS, une distance maximale soit imposée.

→ Statut proposé pour les nouveaux agents territoriaux :

- souplesse des mutations collège/lycée, département/région
- contrat durée indéterminée
- maintenir le statut actuel au minimum

2/ Domaine éducatif

→ Problème des regroupements scolaires en primaire : regroupement toujours plus gros au détriment des enfants qui font de plus en plus de bus dès la maternelle

→ Donner un statut juridique à l'école primaire qui précise un budget de fonctionnement lié en Recette à une dotation minimale par enfant, imposée nationalement

→ Décentralisation ne doit pas toucher à l'aspect national des programmes, des diplômes, des financements liés au pédagogique.

→ les bacs doivent rester nationaux mais ouverts sur l'Europe : reconnaissance des diplômes

Si l'école est vraiment laïque, égale pour tous et obligatoire jusque 16 ans → tout doit être gratuit (fournitures, manuels...) jusque 16 ans selon certains parents.

22 « Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ? »

1/ Formation des enseignants

* Initiale :

- Si les gens sont jugés inaptes lors du concours, pourquoi les recruter dans les listes complémentaires pour les classes sans professeurs

- On privilégie beaucoup trop le savoir au détriment de l'expérience pédagogique.

- Pourquoi ne pas exiger des études pluridisciplinaires (au moins en licence) pour les professeurs des écoles

- Formation en alternance dès la 1^{ère} année I.U.F.M = préparation concours

- Expériences personnelles (BAFA, BAFD, soutien scolaire...) doivent être prises en compte dans l'obtention du concours.

* Continue :

- Un suivi sur 2 ou 3 ans par un tuteur pour l'enseignement débutant

- Souvent un retard dans ce qui est proposé dans les formations (travail interdisciplinaire...)

- Attention à ne pas se diriger vers des formations à distance (uniquement lien informatique et non plus humain)

- Il faut exploiter, multiplier davantage les Formations d'Initiatives Locales (donc rétablir les correspondants de Bassin)

Il faut une reconnaissance dans la gestion des carrières des professeurs suivant les stages effectués.

2/ Evaluation des enseignants

- L'évaluation doit tenir compte des efforts de chacun : stages, projet, présence au C.A...

- Une Commission Paritaire (Chef + enseignants) évalue cette note administrative ?

- De même, un Directeur d'Ecole Primaire doit être rémunéré et considéré en fonction de ses responsabilités → créer un statut : hiérarchie, responsabilité - ne peut être qu'un enseignant

- Quels critères fixer pour évaluer administrativement les enseignants ?

* Actions dans l'Etablissement en dehors du temps scolaire

Trois priorités pour l'École

1/ Instaurer une évaluation des acquis mieux ciblée et plus fréquente dans le primaire et de pair avec celle-ci, les remises à niveau correspondantes sur le plan des savoirs fondamentaux.

2/ Les IDD constituent un dispositif apprécié dans son ensemble pour ce qu'ils mettent en jeu dans les apprentissages et qui se situe à la fois au niveau des savoirs, des méthodes de travail et de l'accès à l'autonomie des élèves.

3/ Concernant la formation initiale des enseignants, mise en place d'une formation en alternance, avant le CAPES suivie d'un tutorat d'une durée de 2 ou 3 ans après la titularisation